



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À HONG KONG
ET MACAO**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONSEIL CONSULAIRE SPECIFIQUE PORTANT SUR LES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Procès-verbal de la réunion du 5/06/2025

Le Conseil consulaire spécifique portant sur les assises de la protection sociale des Français de l'étranger, présidé par Madame Catya Martin, s'est tenu le jeudi 5 juin 2025 à 17h00 dans les locaux du consulat général de France à Hong Kong et Macao.

Participants :

- Mme MARTIN Catya, Conseillère à l'Assemblée des Français à l'étranger, Conseillère des Français de l'étranger, Présidente du Conseil Consulaire ;
- M. DUPUIS Pierre-Yves, Conseiller des Français de l'étranger ;
- M. GUYON Marc, Conseiller des Français de l'étranger ;
- Mme TRAN Emilie, Conseillère des Français de l'étranger ;
- Mme DRULHE Christile, Consule générale ;
- Mme COHU Axelle, Présidente de Hong Kong Accueil (FIAFE) ;
- M. DEMARAIS Samuel, Président de l'UFE Hong Kong ;
- M. GALLIMIDI Olivier, représentant de l'ADFE-Français du Monde Hong Kong ;
- Mme MALANDAIN Alexandra, Présidente du Fonds Associatif de Solidarité (FAS) ;
- M. SALANSY Gilles-Alexandre, Représentant du Fonds d'Entraide des Français de Hong Kong (FEF) ;
- M. FAHMY Ahmed, Médecin conseil ;
- M. MATHIEU Julien, Référent local de la CFE, expert ;
- Mme BASONI Natalia, Consule adjointe, Cheffe de chancellerie ;
- M. PLISSON Marc, Agent en charge des Affaires sociales et des Bourses scolaires.

Rappel des recommandations d'usage en matière de stricte confidentialité des débats et présentation de l'ordre du jour :

- I. Intervention de la consule générale pour présenter les assises et leurs enjeux
- II. Dispositif des aides sociales directes et indirectes
- III. Fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger
- IV. Dispositif des aides à la scolarité.

Le conseil consulaire consacré aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger a été ouvert le 5 juin 2025 à 17h00 par un mot de bienvenue de la Consule générale Mme Christile DRULHE.

Elle a rappelé que cette consultation citoyenne organisée par l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) à la demande du Gouvernement et a été lancée par le Ministre chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger M. Laurent SAINT-MARTIN le 10 mars dernier. Elle se prolongera jusqu'en octobre 2025. L'Etat prévoit de consacrer en 2025 132 millions d'euros à l'accompagnement et à la protection sociale de nos compatriotes qui représentent une communauté de 3 millions de personnes, un engagement sans équivalent dans le monde.

Les Assises de la protection sociale ont pour objectif de dresser un état des lieux des dispositifs d'aide sociale existants et de proposer des pistes d'améliorations qui pourraient être apportées.

Ces Assises s'articuleront autour de trois thématiques principales :

- bourses scolaires
- aides sociales directes et soutien aux OLES
- l'avenir de la caisse des Français de l'étranger.

La Consule générale a rappelé la possibilité de chacun d'apporter sa contribution en remplissant le questionnaire dédié mis en ligne sur le site de l'AFE et a invité les participants à relayer cette information très largement.

Elle a dressé par la suite un bilan de l'action sociale menée par le poste de Hong Kong et Macao.

A la date du 05 juin 2025, la communauté française à Hong Kong comptait 9 982 personnes. La tendance est à la hausse même si elle reste encore très timide.

En matière d'aides directes, le poste de Hong Kong verse 3 allocations de solidarité (un allocataire est décédé en février dernier) pour des personnes âgées de 76 à 82 ans.

Le montant final des allocations de solidarité (AS), après déduction des ressources et l'application de l'abattement logement, est de 109 euros/mois pour deux allocataires et de 19 euros/mois pour le troisième).

Une baisse du montant des allocations est intervenue à la suite de la récente réduction du taux de base de 5,5 % décidée au niveau mondial pour l'enveloppe budgétaire 2025.

Le conseil consulaire de Hong Kong a également validé pour l'année 2025 trois demandes d'allocations enfant handicapé pour un montant qui varie de 67 à 155 euros par mois et une allocation adulte handicapé d'un montant de 467 euros / mois.

Concernant l'aide à la scolarité, le Conseil consulaire de Hong Kong en format bourses scolaires a examiné en 1^{ère} commission les dossiers de 26 familles, dont 4 premières demandes, pour 43 boursiers concernés. Le montant des besoins exprimés s'élève à 506 265 €.

Le dispositif d'aide à la scolarité a été complété par la mise en place d'une aide financière pour rémunérer l'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), prise en charge par l'AEFE depuis 2021, sur la base d'une décision préalable d'une maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Pour l'année 2023-2024, l'Agence a pris en charge ces frais sur une base de 150 HKD/heure, les tarifs horaires d'un AESH à Hong Kong se situant entre 250 HKD et 450 HKD /heure.

La présidente du conseil consulaire Mme Catya MARTIN a proposé de commencer les échanges par la revue des aides sociales directes tout en rappelant que ce conseil consulaire élargi était réuni pour faire, d'une part, le constat de la situation locale et, d'autre part, dégager des propositions réalistes et claires qui doivent, en outre, tenir compte du contexte budgétaire contraint.

➤ **Aides sociales directes et soutien des OLES.**

La circonscription de Hong Kong et Macao ne dispose pas d'OLES *stricto sensu* mais deux associations présentes localement (FAS et FEF) rentrent dans ce cadre.

La 1^{ère} a été créée en 2011, la seconde est née dans les années 1990. Le budget du FAS est alimenté par des dons privés, des associations, des soirées spéciales de levées de fonds et, par le passé, par la réserve parlementaire et des subventions du MEAE (la dernière d'un montant de 85 000 HKD remonte à 2023).

Le budget du FEF provient exclusivement des sources privées (galas, dons, etc.).

Les deux associations ont pour but de répondre ponctuellement aux demandes d'aides urgentes de nos ressortissants résidents ou de passage. Le FAS étend, par ailleurs, son action à des cas de détresse psychologique.

Les deux associations travaillent en parfaite coordination entre elles et avec les services consulaires.

Les propositions concernent essentiellement la nécessité de **mobiliser davantage de bénévoles**. Quelques pistes ont été proposées et, notamment, celle **d'utiliser les canaux du consulat** pour faire un appel aux volontaires via la gazette mensuelle, lors de la journée des associations, etc.

Pour compléter l'action du consulat, les associations ont réitéré leur disponibilité à faire des levées de fonds afin de les reverser aux OLES en complétant le dispositif d'aides sociales qui accuse une baisse continue, ainsi qu'à faire appel au système du bénévolat du Lycée Français International de Hong Kong.

Elles ont souligné par ailleurs que leur action n'avait pas vocation à se substituer aux aides versées par l'Etat.

Concernant les aides sociales directes tous les participants, tout en faisant le constat d'un niveau modeste par rapport au niveau de vie à Hong Kong, se sont accordés pour considérer comme illusoire d'imaginer une hausse spectaculaire du taux de base. Afin de maintenir les allocations à un niveau acceptable tout en restant dans le cadre du budget constant, ils ont suggéré de faire évoluer le mode de calcul des allocations comme suit :

- **supprimer l'abattement logement ;**
- **ne pas déduire les aides versées localement ;**
- **appeler à une répartition plus équitable des aides sociales au niveau mondial** (aides exceptionnelles, en l'occurrence, dont le montant varie considérablement d'un pays à l'autre sans aucune explication apparente).

➤ **L'avenir de la CFE.**

Selon l'avis général, il est important de faire connaître les services proposés par la CFE, **et informer tout Français qui prend le chemin de l'expatriation sur la continuité de la couverture sociale.**

Les jeunes expatriés ignorent très souvent l'existence de cet organisme et sous-évaluent les avantages à long terme qu'elle peut apporter : absence de période de carence en cas de retour en France, possibilité d'avoir une couverture médicale indépendamment de l'âge, de la nature du risque et de la condition physique, possibilité de cotiser au système de retraite français, etc.

Pour rendre le dispositif plus efficace, les participants suggèrent d'envisager :

- **d'envoyer un e-mail automatique** rappelant la possibilité d'avoir cette couverture médicale à chaque nouvel inscrit au Registre (puis à date anniversaire de leur inscription, par exemple) ; ce mail n'étant pas limitatif et pouvant présenter aussi l'ensemble des conventions qui lient le pays d'accueil à la France en matière de protection sociale ;
- **de moduler les conditions d'accès à la catégorie aidée** en fonction du niveau de vie dans le pays d'accueil ainsi que le nombre d'ayant droits au contrat ;
- **de dé plafonner le nombre de trimestres à racheter ;**
- d'instaurer **une possibilité de cotiser pour les non-salariés / indépendants ;**
- **d'appliquer aux Français qui cotisent depuis l'étranger les mêmes exonérations de cotisations** vieillesse auxquels ont droit les Français pour les bas salaires (sur la base d'un Smic par exemple).

Les échanges ont également été l'occasion :

- d'évoquer les reproches que peuvent émettre certains usagers concernant la perception d'un manque de réactivité de la CFE et les difficultés de contact.
- de proposer qu'un effort soit fait dans **l'emploi de certains termes administratifs** jugés peu clairs.
- de souligner certaines avancées telles que l'espace personnel devenu plus ergonomique grâce aux nouvelles fonctionnalités.

➤ Bourses scolaires

La Présidente du conseil consulaire a invité les participants à se concentrer sur les problématiques suivantes :

- AESH
- dysfonctionnement de la plateforme Scolaide
- situation des familles en garde partagée
- calcul de l'IPPA
- validation des dossiers en CNB.

Concernant ce dernier point, les participants du conseil consulaire se prononcent à l'unanimité sur l'importance de **faire entendre son avis par la CNB**. Le conseil consulaire connaît parfaitement la situation de chaque famille, se base sur des critères objectifs et étayés par des justificatifs en proposant une hausse de quotité susceptible de provoquer un léger dépassement de l'enveloppe limitative de besoins. Le conseil consulaire souhaite être informé formellement en amont dans le cas d'une décision de pondération à la baisse prise par la CNB.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap (**AESH**) est une initiative unanimement saluée par les bénéficiaires. Le dispositif a néanmoins besoin d'être allégé et ajusté. Bien que non soumise à condition de ressources, cette aide demeure jugée partielle par les familles.

Les améliorations suivantes sont proposées afin de le rendre plus accessible et plus bénéfique :

- le dispositif n'est pas bien connu de toutes les familles qui pourraient en bénéficier : une **campagne d'information plus ciblée** devrait être menée en parallèle avec la campagne des bourses scolaires mais également en dehors de celle-ci ;

- la **validité de la décision de la MDPH** pourrait être portée à 3, voire 5 ans, ce qui aurait l'avantage de ne pas imposer aux familles la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les deux ans ;

- le **guichet unique** (une MDPH dédiée spécifiquement aux demandeurs résidant à l'étranger) faciliterait les démarches et réduirait sensiblement les délais ;

- la partie des frais engagés par les familles et remboursée par l'AEFE est jugée insuffisante : **les taux horaires** sont communiqués par l'AEFE qui n'explicite pas **son mode de calcul** ; les familles demandent une plus grande transparence sur ce dernier ;

- il paraît important que les **décisions des MDPH** notifiées souvent en milieu d'année, aient un **effet rétroactif** afin ne pas pénaliser les familles ayant fait une avance de frais depuis la rentrée scolaire ;

- les élus se disent également préoccupés par **le statut des AESH** compte tenu de leur contrat strictement privé avec la famille qui pourrait être résilié par les deux parties (tant l'AESH que la famille) ce qui porterait préjudice à la continuité de la prise en charge de l'enfant. Ces personnes pourraient être intégrées dans les effectifs des établissements.

Concernant le logiciel **Scolaide**, les participants ont exprimé leurs préoccupations suite au lancement d'un outil mal testé, peu opérationnel et, de surcroît, dans un moment de l'année peu propice à ce type de réforme.

La situation des familles en garde partagée dont la séparation est effective mais non fixée par une décision de justice mériterait d'être examinée avec un peu plus de discernement. La prise en compte des revenus des deux parents ne paraît pas équitable par rapport au conjoint qui assure la garde de l'enfant et est jugée particulièrement préjudiciable à ce dernier dont la scolarité pourrait être remise en question. Le conseil consulaire propose **une déduction fixe** au cas où les deux foyers seraient distincts.

Et enfin, le conseil consulaire souhaite obtenir des explications sur le **mode de calcul du taux de l'IPPA** et des précisions sur les données prises en compte.

La Présidente remercie les participants et met fin au conseil consulaire.

La séance est levée à 20h15.

Catya MARTIN

Présidente du conseil consulaire